



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 20/05/2025

Séance du 15 mai 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 12), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 14), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 8), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 26 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 2), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 20), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :**

M. Benoît CYPRIANI

**Étaient absents :**

M. François BOUSSO, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX

**Procurations de vote :**

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 4), M. François BOUSSO à M. Benoît CYPRIANI, M. Sébastien COUDRY à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Lorine GAGLILOLO à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET (à compter de la question n° 27), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse)

**OBJET :** 35 - Médiation sociale sur le secteur Battant élargi – attribution du marché et autorisation de signature

Délibération n° 007912

## Médiation sociale sur le secteur Battant élargi – attribution du marché et autorisation de signature

**Rapporteur : M. Benoît CYPRIANI, Adjoint**

	Date	Avis
Commission n°4	29/04/2025	Favorable unanime

### Résumé :

Devant les constats relatifs à l'évolution du cadre de vie et aux atteintes à la tranquillité publique perçus sur le secteur Battant élargi, la Ville de Besançon s'est engagée dans une démarche de médiation sociale afin de compléter les dispositifs déjà existants.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer le marché, intitulé « marché de médiation sociale dans le secteur Battant élargi ». Ce marché a pour objet de confier à un prestataire différentes missions destinées à préserver et améliorer la tranquillité des usagers du domaine public sur le secteur Battant élargi.

Devant les constats relatifs à l'évolution du cadre de vie et aux atteintes à la tranquillité publique perçus sur le secteur Battant élargi, la Ville de Besançon s'est engagée dans une démarche de médiation sociale afin de compléter les dispositifs déjà existants.

Le quartier Battant se caractérise par un tissu associatif important et de nombreux services publics de proximité y sont présents.

La présence humaine est développée sur le quartier et concerne différents volets : médical dont la santé mentale, social, etc. Cette présence humaine apporte un accompagnement nécessaire aux différents usagers.

Des nuisances sont toutefois observées régulièrement sur le quartier notamment par des habitants, des commerçants, des structures locales et des usagers du domaine public. De plus, plusieurs événements, rassemblements et rixes notamment, génèrent un sentiment d'insécurité et la cohabitation d'usagers très différents sur l'espace public est parfois compliquée.

La présence de médiateurs contribuera à l'amélioration de l'ambiance du quartier en apaisant les tensions. Les observations des médiateurs concourront également à une meilleure connaissance des problématiques du quartier et à leur traitement.

### Objet du marché

Le présent marché, intitulé « marché de médiation sociale dans le secteur Battant élargi », a pour objet de confier à un prestataire différentes missions destinées à préserver et améliorer la tranquillité des usagers du domaine public sur le secteur Battant élargi (cf annexe n°1).

Le marché consiste à :

- contribuer à la tranquillité publique par une intervention coordonnée ;
- réguler l'appropriation des espaces publics ;
- rassurer les usagers de l'espace public ;
- relayer à la Ville des informations constatées par les médiateurs.

Le Dispositif de médiation sociale sur le périmètre indiqué (cf plan joint) s'inscrit dans un plan d'actions visant à améliorer la qualité du cadre de vie et à apporter des réponses concrètes aux préoccupations des habitants, commerçants, associations, structures locales, et usagers de l'espace public.

Le Dispositif s'inscrit dans une logique de collaboration opérationnelle avec les partenaires et acteurs locaux, publics et privés. Elle doit déboucher sur des solutions adaptées permettant d'améliorer l'ambiance du quartier et le vivre-ensemble.

Face à ces enjeux, la Ville de Besançon a souhaité faire appel à un opérateur expérimenté en matière de médiation sociale ayant déjà effectué des missions similaires sur des sites et des espaces sensibles.

La finalité et, par voie de conséquence, les missions confiées au prestataire retenu dans le cadre de la consultation seront les suivantes :

- aller vers les usagers de l'espace public ;

- apaiser les tensions ;
- écouter, dialoguer, orienter les personnes vers les services compétents ;
- observer et transmettre les informations aux acteurs concernés ;
- participer à l'analyse des problématiques de terrain, proposer et participer à la résolution des problèmes.

La mission comporte un double aspect :

- l'un à caractère préventif exercé par le prestataire lui-même ;
- le second à caractère informatif auprès de la Ville.

Cette mission s'inscrit autour des quatre pôles essentiels suivants, avec une recherche permanente d'une qualité optimale de prestations de services :

- médiation et régulation sociale de proximité ;
- information et orientation des personnes isolées et en difficulté : alertes des services officiels compétents, orientations des publics vers les acteurs existants ;
- prévention sociale, prévention de la délinquance et anticipation du passage à l'acte délictueux ; le pouvoir de coercition appartenant à la Police municipale ou à la Police Nationale alertée le cas échéant ;
- prévention et signalement des dysfonctionnements et anomalies techniques graves et urgentes susceptibles d'augmenter la dangerosité et le sentiment d'insécurité.

A noter que les prestations se limiteront à l'espace public (rues, parcs et jardins...). Les médiateurs devront également aller à la rencontre des habitants, commerçants, associations, structures locales, et usagers de l'espace public situé dans le périmètre retenu, si ces derniers y consentent.

Plusieurs cadres d'interventions sont définis :

- les visites de courtoisie aux commerçants, associations et structures locales y consentant : le prestataire se rend dans les locaux de ces derniers, situés sur le périmètre indiqué ou sur demande de la Ville, pour présenter les services, rassurer par une présence, et assurer une communication sur le dispositif ;
- les déambulations sur l'espace public pour échanger avec les usagers ;
- les désignations spécifiques de la Ville : il s'agit des déplacements commandés suite à un événement ou un contexte précis. La Ville notifie ses demandes d'intervention au titulaire du marché par mail, en précisant les lieux concernés et la tranche horaire sur laquelle il convient de se déplacer.

Ces missions impliquent par ailleurs d'assurer un travail de transmission d'informations du prestataire au référent Ville qui devra se traduire par un compte-rendu quotidien adressé par l'agent encadrant qui détaillera chacune des interventions.

Le dispositif sera déployé :

- du 15 avril au 15 octobre : du lundi au samedi de 12h à 22h ;
- du 16 octobre au 14 avril : du mardi au samedi de 13h à 20h.

Afin d'assurer la mission, deux agents a minima devront systématiquement être présents de manière simultanée lors de leurs déambulations. Un agent encadrant coordonnateur ayant pouvoir décisionnel pour assurer la gestion du Dispositif est également être disponible sur le temps d'activité des médiateurs. Ce dernier peut être l'un des deux médiateurs sur le terrain. Il restera l'interlocuteur privilégié du référent Ville et des services d'intervention d'urgence et de sécurité. Un suppléant, qui peut être l'un des médiateurs, doit être en mesure de suppléer l'encadrant coordonnateur en cas d'absence de celui-ci.

Le personnel d'intervention dispose d'une tenue identifiant le dispositif de médiation sociale, toujours propre, ainsi que tout l'équipement nécessaire à la bonne exécution des prestations. Il ne sera pas armé et l'accompagnement de chien est proscrit.

Les médiateurs interviendront à partir du 2 juin 2025 sur l'espace public, la semaine du 26 mai au 1<sup>er</sup> juin étant consacré à la mise en place du dispositif. Durant cette semaine, les médiateurs rencontreront les acteurs locaux en présence du référent Ville.

## Procédure

La procédure de passation a été celle du marché à procédure adaptée conformément à l'article R2123-1 3° du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à concurrence a été envoyé au BOAMP et au JOUE le 28 février 2025, le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil acheteur « marchés.sécurisés ».

La date limite de réception des offres a été fixée au 28 mars 2025 – 12H00

Un seul candidat a déposé une offre.

Les critères de jugement des offres sont les suivants:

1 - Valeur technique (notée sur 100 points) : 60.0 %

1.1 - Compréhension des missions, des attentes et des enjeux de l'acheteur : notée sur 20 points

1.2 - Pertinence de l'organisation de la qualité et de la composition de l'équipe qui sera chargée d'exécuter les prestations avec les CV des intervenants : notée sur 40 points

1.3 - Pertinence de la méthodologie, de l'organisation et du pilotage : son mode opératoire, la réactivité et la capacité de mobilisation des effectifs dans un temps court (date de mise en place de la prestation) : notée sur 30 points

1.4 - Descriptif des outils prévus permettant l'évaluation du Dispositif : noté sur 10 points

2 - Prix des prestations 40.0%

Une seule offre a été déposée par Médiacion Expertises.

Le candidat a proposé une offre complète et rigoureuse et qui répond aux prescriptions du cahier des charges et aux besoins de la Ville de Besançon en matière de médiation sociale.

Il bénéficie par ailleurs d'expériences significatives, sur d'autres territoires (Villes de Strasbourg et Rouen notamment) mais également à Besançon (intervention sur le patrimoine des bailleurs sociaux situés en quartiers prioritaires de la Ville).

La phase de négociation a permis de clarifier un certain de nombre de points relatifs au recrutement des médiateurs, à l'organisation du temps de travail et à la présence sur le terrain.

La note finale attribuée à Médiacion Expertises est de 86.80 / 100.

Après analyse des offres et négociation il est proposé d'attribuer le marché à Médiacion Expertises pour un montant de 219 364 €HT donc 263 236,80 € TTC par an, soit 789 710,40 € TTC sur la durée maximale du marché qui est de 3 ans.

En effet, le marché est conclu pour une période d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

*Mme Carine MICHEL (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**A la majorité des suffrages exprimés, 12 contre, le Conseil Municipal :**

- **attribue le marché de médiation sociale sur le secteur Battant élargi à Médiacion Expertises,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.**

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 41

Contre : 12

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 1

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,  
La Maire,

Benoît CYPRIANI  
Adjoint



Anne VIGNOT



## Périmètre d'intervention – marché de médiation sociale périmètre Battant élargi

